

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 3 pouvoirs) : 65	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026
---	--

Etaient présents :

Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAUT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOVAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :

Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :

Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- PLH n°3 : accompagnement de la rénovation du logement locatif social : attribution de subventions au bénéfice de Neotoa

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°2022_064 du Conseil d'agglomération du 7 avril 2022 portant arrêt du projet de territoire et notamment son axe 2.2 visant à diversifier l'offre en habitat à destination de tous les publics en favorisant la rénovation et le renouvellement urbain ;

Vu le Programme Local de l'Habitat n°3 (2024-2029) arrêté par délibération n° 2023_266 du Conseil d'agglomération du 9 novembre 2023 notamment son orientation n°2 visant à accentuer la politique en faveur du parc ancien et son action n°6 en faveur de l'accompagnement à la rénovation et à l'amélioration du parc existant ;

Vu la délibération n° 2023_322 du Conseil d'Agglomération en date du 14 décembre 2023 approuvant la mise en place du dispositif de soutien des organismes de logement social à la rénovation de leur parc de logements conventionnés ;

Considérant les modalités de financement dudit dispositif de subvention, établies par la délibération n° 2023_322 :

- aide aux travaux de 5 000 € par logement
- bonus de 1 000 € par logement lorsque le bien est situé en secteur de protection au titre des monuments historiques et que les travaux réalisés sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- écrêtement de la subvention en cas d'aides publiques cumulées supérieures à 80 % du montant total de l'opération de réhabilitation

Considérant les dossiers de demande de subvention déposés par l'organisme de logement social NEOTOA et composé de l'ensemble des pièces administratives et justificatives exigées par Vitré Communauté, pour les opérations suivantes :

Organisme	Adresse de l'opération	Nombre de logements réhabilités	Travaux réalisés	Coût de l'opération	Montant de la subvention
NEOTOA	DOMAGNE – n°1, 3, 4, 6, 8 et 10 rue des châtaigniers	6	Pompe à chaleur, VMC, menuiserie	97 982,08 € TTC	30 000 € (30,6%)
NEOTOA	VITRE – n°2, 4, 6, 8, 10, 12 et 14 Rue Emile Zola	7	Pompe à chaleur, VMC, menuiserie	118 173,78 € TTC	35 000 € (29,6%)
NEOTOA	VITRE – n°37, 39, 41, 43, 45, 47 et 49 allée de la rose des vents	7	Pompe à chaleur, VMC, menuiserie	115 149,10 € TTC	35 000 € (30,4%)
NEOTOA	VITRE – n°3, 5, 7, 9, 11 et 13 avenue des Fonderies	6	Pompe à chaleur, VMC, menuiserie	100 469,28 € TTC	30 000 € (29,9%)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Il vous est proposé

-De valider l'attribution des subventions à l'organisme de logement social NEOTOA pour les opérations suivantes :

- **30 000 € pour la rénovation de 6 logements situés rue des châtaigniers à Domagné**
- **35 000 € pour la rénovation de 7 logements situés rue Emile Zola à Vitré**
- **35 000 € pour la rénovation de 7 logements situés allée de la rose des vents à Vitré**
- **30 000 € pour la rénovation de 6 logements situés avenue des Fonderies à Vitré ;**

- D'autoriser le versement des subventions à réception des demandes complètes ;

- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 65

- **Abstention : 1**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 64**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER



Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026



Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme,
du patrimoine, des affaires culturelles et de
la communication
23 sept. 2026